



RAPPORT DE GESTION

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2024

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 17 FEVRIER 2025

MOULINVEST

Société Anonyme au capital de 3 690 405,60 €

Siège social : DUNIERES (Haute-Loire)

Z.A. de Ville

R.C.S. : LE PUY EN VELAY 433 122 637

SOMMAIRE

1.	ORGANIGRAMME DU GROUPE.....	4
2.	ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES	5
2.1.	PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE.....	5
2.1.1.	La société MOULINVEST	5
2.1.2.	Le Groupe « MOULINVEST »	5
2.2.	FAITS MARQUANTS	6
2.3.	EVOLUTION DE LA STRUCTURE JURIDIQUE.....	7
2.4.	PRINCIPAUX RISQUES RELATIFS A LA SOCIETE ET AU GROUPE.....	7
2.4.1.	Risques liés à l'environnement concurrentiel	7
2.4.2.	Risques liés à l'évolution de la consommation	8
2.4.3.	Risques environnementaux.....	8
2.4.4.	Risques clients.....	9
2.4.5.	Risques fournisseurs	10
2.4.6.	Risques financiers.....	10
2.4.7.	Risques liés aux actifs non détenus.....	11
2.4.8.	Certification de conformité	12
2.4.9.	Litiges	12
2.5.	ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIETE ET DU GROUPE :.....	12
2.6.	ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE.....	13
2.7.	ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	13
2.8.	DÉCISION DE L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE	13
2.9.	INFORMATIONS RELATIVES AUX INSTALLATIONS CLASSÉES VISÉES À L'ARTICLE L. 225-102-2 DU CODE DE COMMERCE.....	13
3.	FILIALES ET PARTICIPATIONS ET SOCIETES CONTROLEES	13
3.1.	ACTIVITE DES FILIALES.....	13
3.2.	PRISES DE PARTICIPATIONS – CESSIONS DE PARTICIPATION	20
3.3.	INFORMATIONS DISPENSEES EN APPLICATION DES ARTICLES L.233-7, L.233-12 ET L.233-13 DU CODE DE COMMERCE.....	20
3.4.	SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES.....	20
4.	COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE	21
4.1.	PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION	21
4.2.	DATE D'ARRETE DE L'EXERCICE	22
4.3.	PRINCIPE ET REGLES D'ETABLISSEMENT	22
5.	COMPTE RENDU DE LA GESTION ET SITUATION DE LA SOCIETE MOULINVEST DURANT L'EXERCICE ECOULE ..	27
5.1.	EXAMEN DES COMPTES SOCIAUX	27
5.2.	MENTION DES DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES	28
5.3.	INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS	28
5.4.	PROJET D'AFFECTATION ET DE RÉPARTITION DES RÉSULTATS DE LA SOCIETE MOULINVEST	30

5.5.	TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	30
5.6.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ET SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	30
5.7.	JETONS DE PRÉSENCE	31
5.8.	ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS	31
5.9.	MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	31
5.10.	PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL.....	31
5.11.	ACHAT ET CESSIION D'ACTIONES DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DES SALARIES (C. COM., ART. L. 225-211)	31
5.12.	ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS (C.COM L.225-211).....	31
5.12.1.	Contrat de liquidité :	31
5.12.2.	Contrat de rachat :	32
5.13.	INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL ET À L'ACTIONNARIAT DES SALARIÉS.....	32
5.14.	MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL	32
5.15.	DROIT DE VOTE DOUBLE	32
6.	INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	33
6.1.	LISTE DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DE LEURS MANDATS OU FONCTIONS.....	33
6.2.	CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE.....	34
6.2.1.	Liste Des Conventions Réglementées	35
6.2.2.	Liste des conventions ne relevant pas de la procédure des conventions réglementées avec les filiales à 100 %.....	36
6.3.	DELEGATIONS DE POUVOIRS DONNEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'OCCASION D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL	36
6.4.	CHOIX DU MODE DE DIRECTION	36

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle conformément aux dispositions légales et statutaires de votre société, à l'effet de vous rendre compte de l'activité, des résultats de la gestion de la société au cours de l'exercice clos le 31 août 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice social ainsi que les comptes consolidés du Groupe.

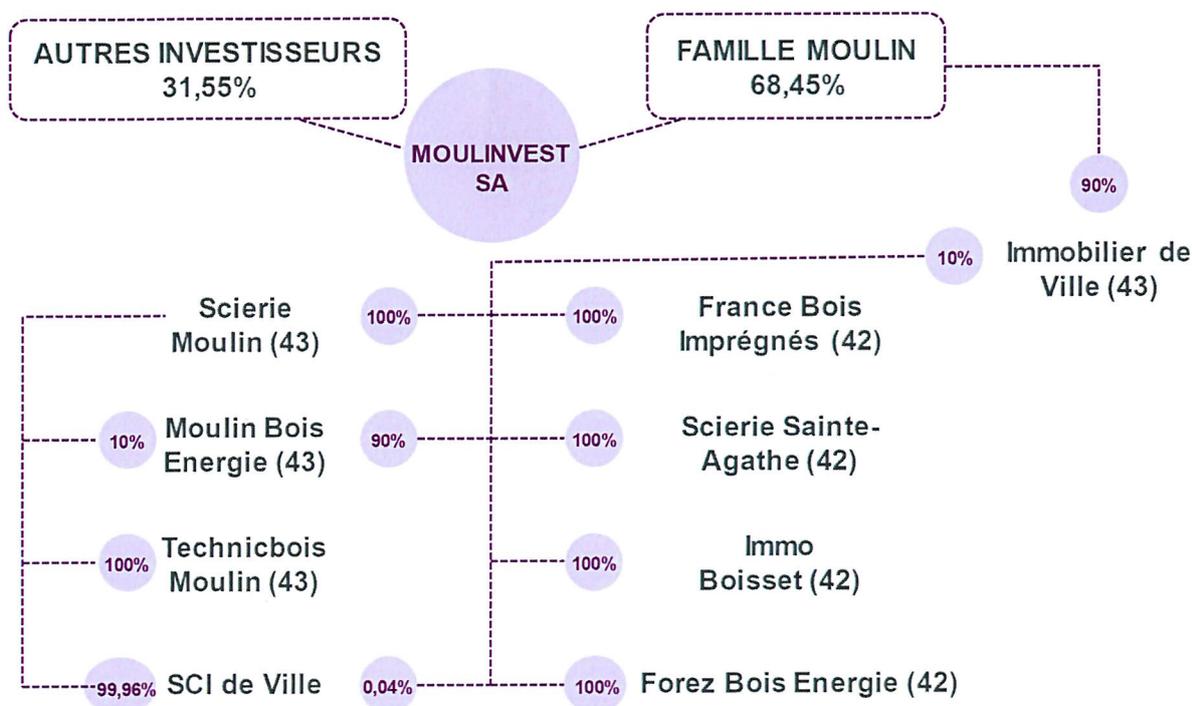
En effet, afin d'uniformiser notre information financière et conformément aux dispositions de l'article L.233-26 du Code de commerce, le présent rapport porte à la fois sur les comptes sociaux de MOULINVEST et sur les comptes consolidés du Groupe Moulinvest. Les éléments du rapport relatifs aux comptes consolidés sont ainsi identifiés par la mention « Groupe ». Le périmètre de consolidation se rapporte à l'organigramme présent dans la page suivante du présent rapport.

Pour votre information, tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant (et notamment un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices, conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce), vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et règlementaires.

Les comptes et les bilans que nous vous soumettons ont été établis dans le respect des dispositions légales en vigueur.

1. ORGANIGRAMME DU GROUPE

A la clôture de l'exercice clos le 31/08/2024



2. ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES

2.1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

2.1.1. La société MOULINVEST

Elle développe son activité dans le cadre de son objet social de :

- production, transformation de matière énergétique, ou susceptible de produire de l'énergie, production d'énergie, commerce et négoce de matière ou produits s'y rapportant.
- exploitation forestière, scierie, caisserie, commerce du bois, ainsi que toutes opérations se rapportant à la transformation et au négoce de bois.

Elle détient directement ou indirectement 10 % de la société IMMOBILIER DE VILLE, 100 % des sociétés SCIERIE MOULIN et TECHNICBOIS MOULIN, 100% de la société MOULIN BOIS ENERGIE, 100 % des sociétés FRANCE BOIS IMPREGNES, SCIERIE DE SAINTE AGATHE, IMMO BOISSET et SCI DE VILLE, 100% de la société « FOREZ BOIS ENERGIE », ses 5 filiales opérationnelles auxquelles elle rend différents services dans le cadre d'une convention de management jouant ainsi également son rôle de holding animatrice. La holding fixe chaque année des objectifs dans le cadre de l'animation de ses filiales et en mesure les écarts au cours de l'exercice lors des reporting mensuels présentés par la Direction Financière du Groupe.

2.1.2. Le Groupe « MOULINVEST »

Il a commencé son activité avec son activité de scierie.

Le Groupe a ensuite décidé de diversifier son activité en créant une filiale qui utilise les déchets issus du sciage de bois pour la production de vapeur et d'électricité par cogénération à partir de biomasse et la production de granulés de bois (appelés aussi « pellets »).

En intégrant des activités complémentaires, le Groupe « Moulinvest » vise à rentabiliser davantage son activité d'origine et son site industriel de 15 hectares tout en œuvrant pour le développement durable.

Le Groupe réalise ainsi sur un même site :

- le sciage de résineux,
- la production de pièces de bois de construction répondant aux différentes exigences d'une clientèle diversifiée en France et à l'étranger, avec la réalisation de prestations de rabotage, séchage et traitement bois sciés dans certains cas,

et, en valorisant les connexes issus du sciage (écorce, plaquettes, sciure qui représentent près de 40% du volume de grumes traité), il effectue la production d'électricité par cogénération et la production de granulés de bois (appelés aussi pellets) pour le chauffage des collectivités et des particuliers.

Avec l'acquisition des sociétés FRANCE BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE AGATHE le 18 avril 2013, le Groupe poursuit sa stratégie d'intégration visant à compléter ses savoir-faire et étoffer sa gamme de produits bois :

- Dans le domaine de l'imprégnation et de la fabrication de poteaux bois destinés à l'électrification et aux télécommunications,
- Dans le domaine du mobilier de jardin et des produits d'aménagement extérieurs à travers sa marque DECOVERT.

Le Groupe Moulinvest a créé TECHNICBOIS MOULIN, société dédiée à la conception et à la fabrication de solutions constructives bois, qui a bénéficié d'un apport partiel d'actifs de la société « SCIERIE MOULIN » s'agissant de l'activité « construction de bâtiments en bois ». La société TECHNICBOIS MOULIN est active dans le domaine de la construction bois aux côtés de SCIERIE MOULIN et propose des solutions constructives

2.2. FAITS MARQUANTS

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 91 millions d'euros au titre de l'exercice 2023/2024 contre 100,8 millions d'euros sur l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires réalisé à l'export représente 15 % du chiffre d'affaires total (contre 10,7 % en N-1).

Le chiffre d'affaires de l'activité Bois Construction (47,6 % du chiffre d'affaires total du Groupe) est stable (+0,1% par rapport à l'exercice 2022-2023) malgré la forte hausse des volumes commercialisés (+13%). L'augmentation de la demande a ainsi permis de limiter l'impact de la baisse des prix de vente sur le chiffre d'affaires de l'activité Bois-Construction. Aux termes de cet exercice, le groupe MOULINVEST démontre ainsi sa capacité à gagner des parts de marché sur son activité historique malgré un environnement très concurrentiel.

Le chiffre d'affaires du pôle Bois Energie (28,5 % du chiffre d'affaires) a baissé de 19,8 % par rapport à l'exercice précédent. Sur un marché tendu affecté par des conditions climatiques exceptionnelles, les ventes de granulés ont été impactées par un effet prix défavorable malgré la stabilité des ventes en volumes. L'outil de production fonctionne à pleine capacité illustrant désormais la place du pellet dans les habitudes des consommateurs comme combustible de chauffage naturel et économique. L'activité de cogénération enregistre pour sa part une progression de 1,8 %.

Les ventes du pôle Imprégnation (21,3% du CA) sont en baisse de 13,6 %. Le marché des poteaux est en recul de 18,9% et la gamme Décovert, affiche un nouveau recul de 8,6 %, après un exercice 2022-2023 déjà défavorable. Tout comme pour l'activité de Bois de construction, la demande en produits destinés à l'aménagement extérieur est affectée par une conjoncture défavorable.

Evolution de la rentabilité d'exploitation

La marge brute s'établit à 46.6 millions d'euros en diminution de 18,11 % à période comparable. Le taux de marge brute sur l'exercice ressort ainsi à 51,02 % du chiffre d'affaires, en baisse de 5,43 points de base par rapport à l'exercice précédent.

Cette baisse s'explique par la chute des prix de vente des bois sciés et du granulé.

La part de la masse salariale représente 12,08 % du chiffre d'affaires, en progression par rapport à l'exercice précédent (10,92 %). La diminution du chiffre d'affaires a contribué à la dégradation de ce ratio.

Les autres achats et charges externes du Groupe représentent 24,99 millions d'euros, soit 27,35 % du chiffre d'affaires contre 22,10 % au titre de la période précédente. Certains postes de charges (énergie, assurances) ont augmenté (contexte macro-économique et géopolitique) par rapport à un chiffre d'affaires en baisse. Le poids relatif a ainsi fortement progressé.

L'EBITDA consolidé s'établit à 10,7 millions d'euros (-56,42 % vs. EBITDA 2023).

Le résultat d'exploitation a fortement diminué, passant de 13,8 millions d'euros au 31/08/2023 à 9 000 euros au 31/08/2024 (taux de marge opérationnelle 0.01 % au 31/08/2024 contre 13,7 % au 31/08/2023).

Les amortissements et dépréciations ont progressé de 7,6 % sur la période.

Le résultat financier net s'élève à 0,8 million d'euros (0,9 million d'euros au 31/08/2023).

Le résultat exceptionnel est positif à hauteur de 0,58 million d'euros.

Le résultat net consolidé ressort ainsi à - 0,1 million d'euros au 31 août 2024, contre 9,9 millions d'euros au 31 août 2023.

2.3. EVOLUTION DE LA STRUCTURE JURIDIQUE

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2024, la structure juridique de la société MOULINVEST n'a pas été affectée.

2.4. PRINCIPAUX RISQUES RELATIFS A LA SOCIETE ET AU GROUPE

2.4.1. Risques liés à l'environnement concurrentiel

Dans un contexte de désinflation et dans l'attente d'un assouplissement de la politique monétaire européenne, le Groupe MOULINVEST se tient prêt à soutenir une demande croissante dans ses secteurs d'activités. Ses perspectives de chiffre d'affaires à moyen terme sont encourageantes même si la croissance des volumes devra s'accompagner d'une évolution des prix de marché.

Le fort endettement des entreprises françaises et européennes, destiné à accroître les capacités de production ces dernières années, a un effet fortement pénalisant sur la trésorerie des entreprises dans ce contexte de retournement de marché. Ainsi récemment, de grandes entreprises européennes se sont retrouvées en difficulté. Pour sa part, MOULINVEST qui a vu ses résultats se dégrader sur l'exercice 2023/2024, reste confiant pour l'avenir avec l'achèvement en mai 2025 du programme de financement Epicéa.

A la fin de ce remboursement annuel de dette financière avoisinant les 4 millions d'euros, s'ajouteront les gains provenant de la baisse du coût de l'énergie à partir du 1er janvier 2025 (MOULINVEST a négocié ses contrats d'électricité pour toutes ses filiales jusqu'à fin décembre 2029, soit une économie annuelle proche de 50% de ses tarifs actuels). Ces montants contribueront par la suite à l'augmentation des capacités financières de MOULINVEST, qui les allouera à de nouveaux investissements de croissance interne ou externe.

Sur le marché des granulés, la demande reste étroitement corrélée aux conditions climatiques et en particulier à la vigueur de l'hiver. L'activité de granulation a atteint un niveau de production normalisé, et le groupe continue de privilégier une stratégie axée sur la fidélisation de sa clientèle en offrant un haut niveau de qualité des produits et des services associés. Par ailleurs, le secteur Bois Energie, au cœur de la stratégie de développement des marchés de l'énergie, reste un axe stratégique, dans la mesure où il répond à une demande croissante de solutions énergétiques naturelles et économiques pour le consommateur.

La société France Bois Imprégnés bénéficie d'une expertise reconnue en matière d'imprégnation et de fabrication de poteaux bois destinés aux marchés de l'électrification et des télécommunications. La

part des marchés export est en croissance et palie à une baisse de la demande sur le marché national. A noter que la concurrence s'intensifie, entre producteurs de poteaux bois mais également avec les producteurs de poteaux composites et métalliques.

La commercialisation de nos produits d'aménagement extérieurs est une activité cyclique et saisonnière. Après des années post-covid en forte croissance, le cycle s'est inversé et l'activité se trouve en forte baisse. Sur ce marché, France Bois Imprégnés repense son modèle de production. Aujourd'hui la société augmente la part de ses achats en produits rabotés et réduit ses coûts de production.

2.4.2. Risques liés à l'évolution de la consommation

La demande de produits à base de bois est sur une tendance haussière à long terme en France, en Europe et même au niveau mondial. Cette croissance s'explique par la qualité reconnue au bois dans les domaines de la construction et du chauffage, ainsi que pour ses qualités au niveau du développement durable et du respect de l'environnement.

Le marché domestique de la fourniture de poteaux bois se concentre sur un nombre limité d'acteurs institutionnels spécialisés dans les télécommunications et l'électrification qui ont un besoin de renouvellement du parc existant. La demande de poteaux sur certains pays d'Afrique reste dynamique à court et moyen terme.

L'activité DECOVERT est une activité en développement, en particulier les lames de terrasses, le bardage et des produits à destination de l'arboriculture. Cette gamme de produits adaptée répond à la demande malgré la variabilité du marché.

La SCIERIE DE SAINTE AGATHE produit du bois destiné à la fabrication de palettes.

2.4.3. Risques environnementaux

* Certifications de qualité

Le Groupe « Moulinvest » accorde une grande vigilance au respect des normes applicables à ses activités et à l'obtention des certifications qui lui assurent la reconnaissance de la qualité des produits commercialisés.

Le Groupe applique le marquage en conformité avec la norme CE et dispose du certificat de contrôle de production en usine par le FCBA (Certificat 0206/2017 FCBA) pour ses sciages.

Au-delà des exigences réglementaires, le Groupe dispose d'autres certifications :

. CTB Cubage des bois ronds par le FCBA

L'exigence du Groupe est la même pour les produits achetés à des fournisseurs externes, comme les produits utilisés pour le traitement de pièces de bois. Ainsi le produit de traitement fongicide, les produits de protection classe 3 et classe 4 bénéficient de certificats de qualité CTB-P+ par l'organisme certificateur FCBA.

Pour les granulés de bois, le Groupe dispose de la certification EN+ biocombustibles solides, en appliquant la norme européenne EN 14961-2.

Concernant les sites de FRANCE BOIS IMPREGNES, il s'agit d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation préfectorale et ce principalement sous la rubrique 2415 (produit de préservation du bois). Ils bénéficient de la certification qualité ISO 9001 version 2015, traitement des bois CTA Bois+ et Gestion durable FSC.

L'usine de MOULIN BOIS ENERGIE est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour laquelle elle dispose d'une autorisation.

Tout est mis en œuvre au sein du Groupe pour que les risques liés à son activité (notamment en termes de rejets dans l'atmosphère et de nuisance sonore) soient maîtrisés : cela se traduit notamment par des contrôles réguliers effectués par des organismes indépendants.

* Pour une gestion durable de la forêt

Le Groupe est engagé aussi dans le respect d'une gestion durable de la forêt dans son mode de fonctionnement à l'égard des exploitants forestiers et de tous les fournisseurs de matière première pour ses achats de bois et la gestion des coupes d'arbres en forêt. La chaîne de contrôle des bois de la scierie est certifiée par le PEFC (Program for the Endorsement of Forest Certification schemes), organisme international et marque de certification de gestion forestière et par Bois de France.

* Passif environnemental

Les sites de FRANCE BOIS IMPREGNES sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) spécialisées dans la transformation et le traitement du bois par imprégnation. Afin de se conformer à la législation et limiter les risques de pollution des sols induits par l'exploitation de ces sites, le Groupe a prévu un programme de dépenses qui seront engagées sur plusieurs années. La provision pour dépollution est inchangée et s'élève à 1 721 K€ à la clôture 2024.

2.4.4. Risques clients

Sur ses activités traditionnelles, le Groupe dispose d'un portefeuille clients diversifié comprenant des groupes de référence sur le marché et présentant peu de risque d'insolvabilité.

L'unité de cogénération biomasse a obtenu l'accord du Ministère pour la production de l'électricité. Un contrat a été signé avec EDF pour une durée de 20 ans qui prévoit une rémunération assise sur un prix fixe du MWh dont le montant est indexé.

Pour ce qui concerne la commercialisation des granulés de bois produits, le Groupe a défini une stratégie commerciale avec une approche du consommateur par l'intermédiaire d'une part, du réseau de distribution et d'autre part, d'un partenariat avec les collectivités régionales. Des livraisons sont également assurées en direct chez le particulier par camions souffleurs.

La branche Imprégnation du Groupe commercialise principalement des poteaux bois à destination de clients institutionnels présentant un niveau de solvabilité élevé. Les relations commerciales avec cette clientèle sont formalisées par des contrats de fourniture qui font l'objet d'une négociation périodique.

L'activité DECOVERT s'adresse à une clientèle très diversifiée. La faible valeur unitaire des commandes permet de favoriser une bonne dispersion du risque client.

		Exercice 23/24	Exercice 22/23
1 ^{er} client	9 862 796	10,79%	11,47%
TOP 5	28 297 684	30,97%	32,10%
TOP 10	38 934 947	42,61%	41,97%
CA CONSO	91 371 348		

2.4.5. Risques fournisseurs

Le Groupe fait appel à plusieurs catégories de fournisseurs selon les opportunités et les besoins du moment. Afin d'élargir son indépendance vis-à-vis de ses fournisseurs, le Groupe privilégie plusieurs types de fournisseurs allant du simple particulier à des organismes nationaux avec lesquels sont signées des conventions d'achat. Les approvisionnements en matières premières sont faits par cinq acheteurs expérimentés sous contrôle de la Direction du Groupe.

		Exercice 23/24*	Exercice 22/23
1 ^{er} fournisseur	4 971 674	7,39%	9,08%
TOP 5	14 741 825	21,91%	25,62%
TOP 10	21 086 505	31,34%	35,66%
Achat + charges externes CONSO	67 289 440		

*Pourcentage hors fournisseurs d'immobilisations

Le Groupe considère donc que selon les critères évoqués ci-dessus, il n'y a de dépendance à l'égard d'aucun fournisseur.

2.4.6. Risques financiers

Le Groupe dispose au 31 août 2024 de 69,3 millions d'euros de capitaux propres contre 70,7 millions d'euros au 31 août 2023.

Au 31 août 2024, la trésorerie nette de découvert représente 30,9 millions d'euros (31,6 millions d'euros au 31 août 2023) et les dettes financières atteignent 40,3 millions d'euros (contre 45,6 millions d'euros au 31 août 2023).

Après prise en compte de l'ensemble de ces éléments, le ratio dette nette / capitaux propres est de 0,14 (vs. 0,20 au 31 août 2023). Le ratio de levier (Dette Nette/EBITDA) est de 0,866 (0,571 au 31 août 2023).

Pour rappel, le Groupe a lancé en 2018 un programme d'investissement stratégique (Horizon 2020) de plus de 30 millions d'euros portant sur la modernisation des équipements de production et infrastructures dédiés au sciage et à la seconde transformation du bois ainsi que sur le développement de la production de granulés de bois sur le site historique de Dunières.

L'investissement global, assuré avec le soutien des partenaires bancaires historiques du Groupe est notamment financé par le biais :

- d'une tranche de dette Euro-PP de 10 millions d'euros émise à taux fixe et remboursable in fine à 7 ans,

- et d'un prêt bancaire syndiqué échelonné sur des maturités de 7 et 15 ans pour 21 millions d'euros (incluant un crédit de refinancement de 4,7 millions d'euros).

Ce crédit syndiqué mis en place en 2018 est assorti de ratios prudentiels (« covenants ») et d'engagements financiers tels que définis à l'article 22. « ENGAGEMENTS FINANCIERS » du contrat.

Les engagements financiers sont respectés en date du 31 août 2024.

Au 31 août 2024 :

- Le Ratio de Levier, tel que défini à l'Article 22.3 « Définitions Financières » du Contrat, testé tous les semestres, sur une base de 12 mois glissante, s'élève à 0.866 pour un seuil contractuel de 2,5 ; et est à un niveau inférieur à : 2,5 ;
- Le montant global des Investissements Annuels Autorisés réalisés sur l'exercice fiscal 2024 est de 10 695 K€ et est à un niveau inférieur à 13 000 K€.

Le management avait adressé au pool bancaire une demande de dérogation exceptionnelle à la clause de respect des investissements additionnels, à la suite du constat de dépassement de l'enveloppe d'investissement Additionnel Autorisé, l'accord a été remis pour une enveloppe globale d'investissements à 13 millions d'euros pour l'exercice clos du 31/08/2024.

- Le montant global des sommes perçues au titre de polices d'assurance, visées au paragraphe (A)(2) de l'Article 8.2 et de la Quote-part Réinvestie y afférente pour l'Exercice Social considéré, s'élève à 190 438 euros et a été intégralement maintenu dans la société et utilisé pour remplacer les matériels concernés ;

- Le montant global du Produit Net de Cession et de la Quote-part Réinvestie relativement aux cessions d'Actifs immobilisés visées au paragraphe (A)(4) de l'Article 8.2 pour l'Exercice Social considéré est de 415 567 euros et est inférieur au seuil de la franchise globale par Exercice Social de 500 000 euros.

La Société a procédé à une revue détaillée de son risque de liquidité et elle estime ne pas être exposée à un risque de liquidité au regard des engagements pris à ce jour.

2.4.7. Risques liés aux actifs non détenus

La production réalisée à partir de connexes résultant des activités de la scierie est réalisée dans des bâtiments construits spécifiquement par la société IMMOBILIER DE VILLE, détenue à hauteur de 10% par MOULINVEST et à 90% par des dirigeants de MOULINVEST, dans le cadre d'un bail à construction dont le bailleur, propriétaire du terrain, est la SCI Marine bis, détenue également par des dirigeants du Groupe.

La filiale du Groupe, MOULIN BOIS ENERGIE, en charge de cette activité « bois énergie » est locataire des locaux par un bail commercial auprès de la société IMMOBILIER DE VILLE.

A la fin du bail à construction, le 31 décembre 2027, il est prévu que MOULIN BOIS ENERGIE continue à bénéficier d'un bail commercial directement auprès de SCI Marine Bis à qui reviendra la propriété des bâtiments et qui assurera la reprise et la poursuite du bail commercial en faveur de MOULIN BOIS ENERGIE dans les mêmes conditions économiques et juridiques que celles en vigueur au jour du terme du bail à construction.

Dans le même registre de risque, un autre bail à construction d'une durée de 18 ans à compter du 1er novembre 2010 a été signé le 22 novembre 2010 entre SCI Marine bis et la filiale SCIERIE MOULIN sur un terrain qui pourrait représenter une extension à terme pour les installations du Groupe. A ce jour,

ce terrain, propriété de SCI Marine Bis, loué à SCIERIE MOULIN pour 57 k€ annuels sert uniquement de plateforme de stockage.

2.4.8. Certification de conformité

Le certificat de conformité établi annuellement pour les banques ayant participé au financement de la dette senior pour le projet d'investissement fait état des différentes clauses à respecter (levier, investissement additionnel...). Les termes ajustés du certificat sont reflétés, en phase avec le paragraphe 5.5.8 de l'annexe « Etats financiers consolidés ».

2.4.9. Litiges

A la connaissance de la société, et à ce jour, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou de ses filiales à l'exception des points suivants :

Certains litiges, susceptibles d'entraîner une réclamation au titre de la responsabilité civile produit après livraison, avaient été provisionnés antérieurement à l'exercice. Ces provisions ont été maintenues au 31 août 2024.

Tel est le cas d'une provision pour un montant de 495 000 euros, qui avait ainsi été constatée sur l'exercice 2018 dans le cadre d'une procédure en contentieux susceptible d'engager la responsabilité de la société. La procédure n'a pas donné lieu à une condamnation à la date d'établissement des états financiers. La provision a été établie sur la base des conclusions intermédiaires des rapports d'expertises établis et de l'appréciation faite du faisceau d'éléments disponibles. Aucune modification n'a été apportée à cette provision au titre de l'exercice écoulé.

Rappelons par ailleurs, que des provisions constatées antérieurement à l'exercice au titre de passifs liés à des dispositions réglementaires dans le domaine environnemental ainsi qu'à des frais de démantèlement d'équipements industriels, ont été maintenues dans les comptes à concurrence de 1 721 K€.

Enfin précisons également que des mouvements de provisions ont été constatés sur la période au titre :

- D'une dotation aux provisions pour indemnités de départs en retraite à venir pour 34 K€ ;
- D'une dotation aux provisions pour litiges à hauteur de 38 K€, et d'une reprise à hauteur de 57 K€ ;
- D'une dotation aux provisions pour risques pour 33 K€, et d'une reprise pour 184 K€.

2.5. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE :

Dans un contexte de désinflation et dans l'attente d'un assouplissement de la politique monétaire, le Groupe MOULINVEST se tient prêt à soutenir une demande croissante dans ses secteurs d'activités. Ses perspectives de chiffre d'affaires à moyen terme sont encourageantes, même si la croissance des volumes devra s'accompagner d'une évolution des prix de marché.

Sur le marché des granulés, la demande reste étroitement corrélée aux conditions climatiques et en particulier à la vigueur de l'hiver. L'activité de granulation a atteint un niveau de production normalisé, et le groupe continue de privilégier une stratégie axée sur la fidélisation de sa clientèle en offrant un haut niveau de qualité des produits et des services associés. Par ailleurs, le secteur Bois Energie, au

cœur de la stratégie de développement des marchés de l'énergie, reste un axe stratégique, dans la mesure où il répond à une demande croissante de solutions énergétiques naturelles et économiques pour le consommateur.

Sur le plan industriel, le Groupe continue de déployer une politique d'investissements active. Après une phase d'investissement concentrée sur le développement des activités de sciage et de triage des bois, MOULINVEST va investir sur l'exercice 2024-2025 sur ses capacités de réception des bois et d'évacuation des connexes afin de préparer une hausse des volumes de sciages.

Confiant dans ses perspectives à moyen et long terme, le Groupe s'est doté d'outils performants au cours des dernières années et est idéalement positionné pour répondre à un marché en forte évolution et s'adapter ainsi à la transition énergétique et aux enjeux liés au réchauffement climatique.

2.6. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture au 31 août 2024.

2.7. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le Groupe poursuit ses efforts en matière de recherche et développement.

2.8. DÉCISION DE L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE

Au cours de l'exercice, l'autorité de la concurrence n'a prononcé aucune décision à l'encontre de notre société et du Groupe.

2.9. INFORMATIONS RELATIVES AUX INSTALLATIONS CLASSÉES VISÉES À L'ARTICLE L. 225-102-2 DU CODE DE COMMERCE

Les usines des sociétés SCIERIE MOULIN, MOULIN BOIS ENERGIE et FRANCE BOIS IMPREGNES sont des installations classées pour lesquelles les sociétés disposent d'une autorisation.

Tout est mis en œuvre dans les entreprises pour que les risques liés à leur activité soient maîtrisés. Des organismes indépendants interviennent régulièrement pour les contrôles.

3. FILIALES ET PARTICIPATIONS ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

3.1. ACTIVITÉ DES FILIALES

Notre société a comme filiales et contrôle les sociétés suivantes :

- La société « **SCIERIE MOULIN** », Société par Actions simplifiée au capital de 2 314 338 €, dont le siège social est à DUNIERES (Haute-Loire), Z.A. de Ville, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du PUY EN VELAY sous le numéro 330 824 442, était détenue directement à hauteur de 100 % au 31 août 2024 ;

Scierie Moulin	Année 2022-2023	%	Année 2023-2024	%
(en k€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	57 013,9	100,0%	55 991,0	100,0%
Résultat d'exploitation	2 961,5	5,2%	-4 508,3	-8,1%
Résultat courant	2 531,1	4,4%	-5 050,0	-9,0%
Résultat exceptionnel	-689,3	-1,2%	807,3	1,4%
Résultat net	1 596,1	2,8%	-4 242,7	-7,6%

« SCIERIE MOULIN » développe les activités historiques du Groupe « Moulinvest », de sciage et de traitements de bois qu'elle commercialise dans la France entière et pour environ 18 % de son chiffre d'affaires à l'étranger (Europe, Afrique du Nord).

Sur l'exercice clos au 31 août 2024, elle a connu une réduction de son activité (-1,79 %) avec un chiffre d'affaires de 55 991 k€ alors qu'elle avait réalisé un chiffre d'affaires net de 57 014 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

Le résultat d'exploitation est de - 4 508 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2024 contre 2 692 k€ sur l'exercice clos le 31 août 2023.

Le résultat courant avant impôt est de - 5 050 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2024 contre 2 531 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

Le résultat net s'élève à - 4 243 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2024 contre 1 596 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

Les investissements réalisés se sont élevés à 6 986 k€ (11 414 k€ activés sur la période avant déduction des virements poste à poste des « immobilisations corporelles en cours » et « avances et acomptes » soit 4 428 k€), au cours de l'exercice clos le 31 août 2024 contre 9 691 k€ (13 282 k€ activés sur la période avant déduction des virements poste à poste des « immobilisations corporelles en cours » et « avances et acomptes » soit 3 591 k€), au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

Les principaux investissements réalisés par Scierie Moulin au cours de l'exercice 2024 correspondent à des investissements de modernisation, de productivité et de renouvellement en première et seconde transformation.

Les principaux investissements réalisés sur l'exercice concernent :

- Installation d'un nouveau bi-coupe et d'une affuteuse : 1 796 K€
- Installation d'une ligne d'écorçage rondinage en complément du parc à grumes actuel : 1 704 K€
- Remplacement de matériels d'exploitation forestière, de transport et de manutention : 1 325 K€
- Diverses robotisations sur le classeur des bois sciés : 1 104 K€,
- Rétrofit du parc à grumes : 525 K€,
- Création de nouveaux enrobés : 200 K€
- Sprinklage : 128 K€.

- La société « **MOULIN BOIS ENERGIE** », Société par Actions Simplifiée au capital de 2 425 000 €, dont le siège social est à DUNIERES (Haute-Loire), Z.A. de Ville, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du PUY EN VELAY sous le numéro 499 475 713, est détenue directement et indirectement à hauteur de 100 % ;

Moulin Bois Energie	Année 2022-2023	%	Année 2023-2024	%
(en k€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	32 696,1	100,0%	26 327,6	100,0%
Résultat d'exploitation	9 139,7	28,0%	3 985,8	15,1%
Résultat courant	9 336,0	28,6%	4 472,0	17,0%
Résultat exceptionnel	192,1	0,6%	324,7	1,2%
Résultat net	7 098,6	21,7%	3 586,9	13,6%

« MOULIN BOIS ENERGIE » a été créée pour valoriser les connexes issus de la scierie en développant la fabrication et la commercialisation de granulés de bois ainsi que la production d'électricité à partir de la cogénération.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 26 328 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2024, contre 32 696 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

Les activités du pôle Bois Energie présentent un maintien du volume d'activité sur les granulés de bois et l'activité de cogénération est stable avec une progression de 1,8% .

Le résultat d'exploitation s'établit ainsi à 3 986 k€ au 31 août 2024 contre 9 140 k€ au 31 août 2023.

Le résultat courant avant impôt est de 4 472 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2024, contre 9 336 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

Le résultat net s'élève à 3 587 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2024, contre 7 099 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

Les investissements réalisés se sont élevés à 1 305 k€ (1 332 k€ activés ou nouvellement constatés sur la période avant déduction des virements poste à poste des « immobilisations corporelles en cours » soit 28 k€) au cours de l'exercice clos le 31 août 2024 contre 300 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

- La société « **S.C.I. DE VILLE** », Société Civile Immobilière au capital de 76 224,51 €, dont le siège social est à DUNIERES (Haute-Loire) Z.A. de Ville, immatriculée au R.C.S. du PUY EN VELAY sous le numéro 380 807 057, est détenue directement et indirectement à hauteur de 100 %.

« S.C.I. DE VILLE », dont les parts sont détenues en totalité par le Groupe, est propriétaire des locaux dans lesquels « SCIERIE MOULIN » exerce son activité.

SCI de VILLE	Année 2022-2023	%	Année 2023-2024	%
(en k€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	1316,6	100,0%	1566,3	100,0%
Résultat d'exploitation	707,5	53,7%	879,6	56,2%
Résultat courant	453,8	34,5%	601,3	38,4%
Résultat exceptionnel	-8,7	-0,7%	1,0	0,1%
Résultat net	333,7	25,3%	451,6	28,8%

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 1 566 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2024, contre 1 317 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

Le résultat d'exploitation est de 880 k€ pour l'exercice clos le 31 août 2024 contre 707 k€ sur l'exercice clos le 31 août 2023.

Le résultat courant avant impôt est de 601 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2024, contre 454 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

Le résultat net s'élève à 452 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2024, contre 334 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

Les investissements se sont élevés à 775 k€ (2 042 k€ activés ou nouvellement constatés sur la période avant déduction des virements poste à poste des « immobilisations corporelles en cours » soit 1 267 k€) au cours de l'exercice clos le 31 août 2024 contre 1 633 k€ (2 221 k€ activés ou nouvellement constatés sur la période avant déduction des virements poste à poste des « immobilisations corporelles en cours » et « avances et acomptes » soit 588 k€) au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

Ces investissements correspondent principalement à l'agrandissement du bâtiment pour la ligne de sciage bi-coupe et à l'extension destinée au traitement automatique et au stockage.

- La société « **IMMOBILIER DE VILLE** », Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, dont le siège social est à DUNIERES (Haute-Loire) Z.A. de Ville, immatriculée au RCS du PUY EN VELAY sous le numéro 517 853 305, est détenue directement à hauteur de 10 %.

La société « **IMMOBILIER DE VILLE** » a pour activité : l'acquisition, la construction, la propriété, la location, la sous-location de tous immeubles ou tènements immobiliers, leur administration et leur exploitation par tous moyens, notamment bail à construction.

IMMOBILIER DE VILLE	Année 2022-2023	%	Année 2023-2024	%
(en k€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	926,9	100,0%	989,3	100,0%
Résultat d'exploitation	321,5	34,7%	375,0	37,9%
Résultat courant	174,1	18,8%	242,4	24,5%
Résultat exceptionnel	12,1	1,3%	12,1	1,2%
Résultat net	143,8	15,5%	195,0	19,7%

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 989 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2024 contre 927 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

Le résultat d'exploitation est de 375 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2024 contre 321 k€ au 31 août 2023.

Le résultat courant avant impôt est de 242 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2024 contre 174 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

Le résultat net s'élève à 195 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2024 contre 144 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

Les investissements se sont élevés à 50 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2024. Aucun investissement n'avait été comptabilisé, au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

- La société « **FRANCE BOIS IMPREGNES** », Société par Actions Simplifiée au capital de 2 550 000 €, dont le siège social est à BOISSET LES MONTROND (Loire), Cerizet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 564 503 043, est détenue directement à hauteur de 100 %.

FRANCE BOIS IMPREGNES	Année 2022-2023	%	Année 2023-2024	%
(en k€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	23 612,7	100,0%	20 637,7	100,0%
Résultat d'exploitation	855,6	3,6%	-118,1	-0,6%
Résultat courant	691,7	2,9%	-154,7	-0,7%
Résultat exceptionnel	-137,2	-0,6%	-34,8	-0,2%
Résultat net	446,9	1,9%	-180,2	-0,9%

La société « FRANCE BOIS IMPREGNES » exerce une activité de production et de traitement de poteaux en bois destinés aux marchés des télécommunications et de l'électrification ainsi qu'une activité de fabrication de produits d'aménagement extérieur commercialisés sous la gamme DECOVERT. Elle réalise sur ses trois sites de production des opérations de transformation (écorçage, découpe, planage, piquage, menuiserie) ainsi que de traitement du bois par imprégnation.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 20 638 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2024, contre 23 613 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

Le résultat d'exploitation est de -118 k€ au 31 août 2024 contre 856 k€ au 31 août 2023.

Le résultat courant avant impôt est de -155 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2024, contre 692 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

Le résultat net s'élève à -180 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2024, contre 447 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

Les investissements se sont élevés à 380 k€ (608 k€ activés ou nouvellement constatés sur la période avant déduction des virements poste à poste des « immobilisations corporelles en cours » soit 228 k€) au cours de l'exercice clos le 31 août 2024, contre 1 482 k€ (3 417 k€ activés ou nouvellement constatés sur la période avant déduction des virements poste à poste des « immobilisations corporelles en cours » et « avances et acomptes » soit 1 935 k€) au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

Les investissements réalisés correspondent notamment à l'achat de divers matériels industriels pour 109 k€, à la création de nouveaux enrobés pour 80 k€, ainsi qu'à l'achat de deux véhicules pour 56 k€.

- La société « **SCIERIE DE SAINTE AGATHE** », Société à Responsabilité Limitée au capital de 40 000 €, dont le siège social est à BOISSET LES MONTROND (Loire), Cerizet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 332 813 229, est détenue directement à hauteur de 100 %.

SCIERIE DE SAINTE AGATHE	Année 2022-2023	%	Année 2023-2024	%
(en k€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	2 609,6	100,0%	2 279,5	100,0%
Résultat d'exploitation	285,0	10,9%	-26,1	-1,1%
Résultat courant	281,1	10,8%	-31,8	-1,4%
Résultat exceptionnel	7,8	0,3%	-20,2	-0,9%
Résultat net	215,9	8,3%	-52,0	-2,3%

La société « SCIERIE DE SAINTE AGATHE » est spécialisée dans la fabrication de bois pour palettes.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 2 279 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2024, contre 2 610 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

Le résultat d'exploitation est de -26 k€ au 31 août 2024 contre 285 k€ au 31 août 2023.

Le résultat courant avant impôt est de -32 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2024, contre 281 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

Le résultat net s'élève à -52 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2024, contre 216 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

Aucun investissement n'a été comptabilisé, au cours de l'exercice clos le 31 août 2024, contre 28 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

- La société « **TECHNICBOIS MOULIN** », Société à Responsabilité Limitée au capital de 204 000 €, dont le siège social est à DUNIERES (Haute-Loire), Z.A. de Ville, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du PUY EN VELAY sous le numéro 803 776 558, est détenue indirectement à hauteur de 100 %.

TECHNICBOIS MOULIN	Année 2022-2023	%	Année 2023-2024	%
(en k€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	864,1	100,0%	431,5	100,0%
Résultat d'exploitation	46,5	5,4%	-112,9	-26,2%
Résultat courant	-18,7	-2,2%	-175,3	-40,6%
Résultat exceptionnel	-62,8	-7,3%	52,0	12,1%
Résultat net	-81,5	-9,4%	-123,4	-28,6%

La société « TECHNICBOIS MOULIN » est spécialisée dans la conception, la production, la commercialisation et la distribution de composants ou éléments à base de bois ou dérivés, utilisés dans le domaine de la construction et de la production d'ensemble immobilier.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 432 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2024 contre 864 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

Le résultat d'exploitation est de -113 k€ au 31 août 2024, contre 46 k€ au 31 août 2023.

Le résultat courant avant impôt est de -175 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2024 contre -19 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

Le résultat net s'élève à -123 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2024, contre -82 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

Aucun investissement n'a été comptabilisé, au cours de l'exercice clos le 31 août 2024 et aucun investissement n'avait été comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

- La société « **IMMO BOISSET** », Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 €, dont le siège social est à BOISSET LES MONTROND (Loire), Cerizet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 812 756 815, est détenue directement à hauteur de 100 %.

IMMO BOISSET	Année 2022-2023	%	Année 2023-2024	%
(en k€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	23,2	100,0%	24,8	100,0%
Résultat d'exploitation	7,1	30,7%	6,9	27,9%
Résultat courant	5,7	24,6%	5,4	21,8%
Résultat exceptionnel	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Résultat net	4,3	18,5%	4,1	16,5%

La société « IMMO BOISSET » a pour activité : l'acquisition, la propriété, la location, la sous-location de tous immeubles ou tènements immobiliers, leur administration et leur exploitation par bail, bail à construction ou autrement.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 25 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2024 contre 23 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

Le résultat d'exploitation est de 7 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2024 contre 7 k€ au 31 août 2023.

Le résultat courant avant impôt est de 5 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2024 contre 6 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

Le résultat net s'élève à 4,1 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2024 contre 4,3 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

Les investissements se sont élevés à 10 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2024. Aucun investissement n'avait été comptabilisé, au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

- La société « **FOREZ BOIS ENERGIE** », Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 €, dont le siège social est à BOISSET LES MONTROND (Loire), Cerizet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 848 995 551, est détenue directement à hauteur de 100 %.

FOREZ BOIS ENERGIE	Année 2022-2023	%	Année 2023-2024	%
(en k€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Résultat d'exploitation	-2,6	0,0%	-2,8	0,0%
Résultat courant	-2,6	0,0%	-2,2	0,0%
Résultat exceptionnel	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Résultat net	-2,6	0,0%	-2,2	0,0%

La société « FOREZ BOIS ENERGIE » a pour objet : La production, la transformation de matière énergétique, ou susceptible de produire de l'énergie, la production d'énergie, le commerce et le négoce de matière ou produits s'y rapportant.

Aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé au cours de l'exercice clos le 31 août 2024, et aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

Le résultat d'exploitation est de – 2,8 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2024 contre – 2,6 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

Le résultat courant avant impôt est de – 2,2 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2024 contre – 2,6 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

Le résultat net s'élève à – 2,2 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2024 contre – 2,6 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

Aucun investissement n'a été comptabilisé, au cours de l'exercice clos le 31 août 2024 et aucun investissement n'avait été comptabilisé, au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

3.2. PRISES DE PARTICIPATIONS – CESSIONS DE PARTICIPATION

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a pris aucune participation, procédé à aucune cession de participation, ni à aucune prise de contrôle.

3.3. INFORMATIONS DISPENSEES EN APPLICATION DES ARTICLES L.233-7, L.233-12 ET L.233-13 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L.233-13 du Code de Commerce, en fonction des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de Commerce, nous vous informons que la société « TYMS FINANCES » détient une participation représentant plus de 2/3 du capital social de notre société.

Pour rappel suivant mémorandum du 14 février 2019, notre société a procédé à une demande de dérogation à l'obligation de déposer une offre publique sur le fondement de l'article 234-9-7° et de l'article 234-9-6° du règlement général de l'AMF.

Par acte du 5 mars 2019, l'AMF a octroyé ladite dérogation, considérant que l'opération pouvait s'analyser en un reclassement de la participation du groupe familial MOULIN au capital de la société « MOULINVEST » et qu'elle était sans incidence sur le contrôle ultime de cette société par le groupe familial MOULIN.

3.4. SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Notre société contrôle à la clôture de l'exercice les sociétés suivantes :

- Directement plus de 1/2 du capital social des sociétés « FRANCE BOIS IMPREGNES », « SCIERIE DE SAINTE AGATHE », « IMMO BOISSET », « MOULIN BOIS ENERGIE », « SCIERIE MOULIN » et « FOREZ BOIS ENERGIE », et plus de 1/20^{ème} du capital de la société « IMMOBILIER DE VILLE » ;

- Indirectement plus de 1/2 du capital social des sociétés « SCI DE VILLE » et « TECHNICBOIS MOULIN ».

En revanche, aucune de ces sociétés ne détient de participation dans notre société.

4. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

4.1. PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Les sociétés consolidées et les méthodes de consolidation sont les suivantes :

Liste des sociétés consolidées	% de contrôle	Méthode Intégration	N° SIREN	Activité
SA MOULINVEST	100%	Globale	433122637	Activité des sociétés holding
SAS SCIERIE MOULIN	100%	Globale	330824442	Scierie et rabotage du bois
SAS MOULIN BOIS ENERGIE	100%	Globale	499475713	Production, transformation et vente de matières énergétiques
SCI DE VILLE	100%	Globale	380807057	Gestion immobilière
SARL IMMOBILIER DE VILLE (Société ad hoc)	10%	Globale	517853305	Gestion immobilière
SAS FRANCE BOIS IMPREGNES	100%	Globale	564503043	Scierie et traitement de bois
SARL SCIERIE DE SAINTE AGATHE	100%	Globale	332813229	Scierie et rabotage du bois
SARL TECHNICBOIS MOULIN	100%	Globale	803776558	Production et vente composants bois
SARL IMMO BOISSET	100%	Globale	812756815	Gestion immobilière
SAS FOREZ BOIS ENERGIE	100%	Globale	848995551	Production, transformation et vente de matières énergétiques

Sont consolidées toutes les sociétés sur lesquelles la société SA MOULINVEST exerce un contrôle exclusif ou conjoint, ou exerce une influence notable.

La SARL Immobilier de ville, qui est détenue à 10% par Moulinvest S.A. est consolidée en tant que société ad'hoc. En effet, une entité ad hoc doit être incluse dans le périmètre de consolidation au même titre que les autres entreprises contrôlées dès lors qu'il y a contrôle en substance de cette entité. Ce contrôle peut s'exercer en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires.

Les risques liés à l'activité de la SARL sont notamment supportés par le groupe : dans le cadre du bail commercial qui lie la société MOULIN BOIS ENERGIE à la société IMMOBILIER DE VILLE, il est prévu une délégation des loyers versés par MOULIN BOIS ENERGIE en garantie des emprunts souscrits par IMMOBILIER DE VILLE auprès de 3 banques (Société générale, HSBC et LCL) pour un montant nominal de 3 473 353 € (capital restant dû au 31/08/2024 : 397 805 €), ce qui explique la prise en compte de cette entité dans le périmètre de consolidation.

L'entité ad hoc est contrôlée de manière exclusive. Dans ce cas, conformément au principe général de détermination des méthodes de consolidation, elle est consolidée par intégration globale.

4.2. DATE D'ARRETE DE L'EXERCICE

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels du 31 août 2024.

Toutes les sociétés ont un exercice comptable de 12 mois, débutant le 1^{er} septembre 2023.

4.3. PRINCIPE ET REGLES D'ETABLISSEMENT

Les comptes consolidés du groupe Moulinvest, arrêtés au 31 août 2024, ont été établis sous la responsabilité du Président. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux principes et méthodes définis par le règlement ANC 2020-01, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021, de manière prospective.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principes comptables, appliqués pour l'arrêté des comptes au 31/08/2024, sont les mêmes que ceux au 31/08/2023. Aucun changement de méthode comptable n'est à signaler.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 91 371 k€ au titre de l'exercice clos le 31 août 2024, contre 100 841 k€ sur l'exercice précédent, ce qui représente une diminution de 9,39 %.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 94 221 k€ au 31 août 2024 contre 100 974 k€ au 31 août 2023.

Les charges d'exploitation se totalisent à 94 212k€ au 31 août 2024 contre 87 146 k€ au 31 août 2023.

Le résultat d'exploitation est donc de 9 k€ au 31 août 2024 contre 13 828 k€ au 31 août 2023.

Compte tenu des produits financiers (687k€) et des charges financières (1 446 k€), le résultat courant avant impôt est de -750 k€.

Le résultat exceptionnel s'établit à 580 k€ contre 320 k€ sur l'exercice précédent.

Après prise en compte des produits exceptionnels (1 316 k€) et des charges exceptionnelles (736 k€), le compte de résultat de l'ensemble consolidé se solde par une perte de 135 k€ après imputation de l'impôt sur les bénéfices (200 k€) et des produits d'impôts différés (235 k€).

L'effectif du groupe était de 224 personnes pour l'exercice clos le 31 août 2024 et de 224 personnes pour l'exercice clos le 31 août 2023, réparti comme suit :

	31/08/2024	%	31/08/2023	%
Cadres	31	14%	30	13%
A. M. et techniciens	30	13%	25	11%
Employés	42	19%	51	23%
Ouvriers	121	54%	118	53%
TOTAL	224	100%	224	100%

L'endettement s'élève à 40 340 k€, la ventilation par échéance est la suivante :

Montants indiqués en k€ :

AU 31/08/2024	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des Ets de crédit	35 563	17 845	13 822	3 896
Emprunts en crédit-bail	4 545	1 698	2 844	3
Emprunts et dettes financières divers	232	232		
TOTAL	40 340	19 775	16 666	3 899

AU 31/08/2024	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Concours bancaires courants	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Au 31 août 2024, les emprunts en crédit-bail comportent 262 K€ d'échéances bénéficiant d'un report exceptionnel lié au Covid-19. Leur ventilation est la suivante : 44 K€ à moins d'1 an, et 218 K€ de 1 à 5 ans.

Les dettes auprès des établissements de crédit sont constituées :

- d'emprunts à taux fixe à hauteur de : 31 769 K€
- d'emprunts à taux variable à hauteur de : 3 794 K€

Le taux d'endettement à long terme s'élève à 25.57 % (Endettement à long terme plus d'un an – hors crédits baux / Capitaux propres : 17 717 / 69 286 = 25.57 %, contre 46.52 % au 31/08/2023).

L'investissement global, assuré avec le soutien des partenaires bancaires historiques du Groupe, est notamment financé par le biais :

- d'une tranche de dette Euro-PP de 10 millions d'euros émise à taux fixe et remboursable in fine à 7 ans,
- et d'un prêt bancaire syndiqué échelonné sur des maturités de 7 et 15 ans pour 21 millions d'euros (incluant un crédit de refinancement de 4,7 millions d'euros).

Ce crédit syndiqué mis en place en 2018 est assorti de ratios prudentiels (« covenants ») et d'engagements financiers tels que définis à l'article 22. « ENGAGEMENTS FINANCIERS » du contrat.

La tranche D, à maturité initiale de 15 ans, a été intégralement remboursée par anticipation sur l'exercice pour un montant en capital de 2 505 556 €.

Au 31 août 2024 :

- Le Ratio de Levier, tel que défini à l'Article 22.3 « Définitions Financières » du Contrat, testé tous les semestres, sur une base de 12 mois glissante, s'élève à 0.866 pour un seuil contractuel de 2,5 ; et est à un niveau inférieur à : 2,5 ;

- Le montant global des Investissements Annuels Autorisés réalisés sur l'exercice fiscal 2024 est de 10 695 K€ et est à un niveau inférieur à 13 000 K€.

- Le montant global des sommes perçues au titre de polices d'assurance, visées au paragraphe (A)(2) de l'Article 8.2 et de la Quote-part Réinvestie y afférente pour l'Exercice Social considéré, s'élève à 190 438 euros et a été intégralement maintenu dans la société et utilisé pour remplacer les matériels concernés ;

- Le montant global du Produit Net de Cession et de la Quote-part Réinvestie relativement aux cessions d'Actifs immobilisés visées au paragraphe (A)(4) de l'Article 8.2 pour l'Exercice Social considéré est de 415 567 euros et est inférieur au seuil de la franchise globale par Exercice Social de 500 000 euros.

Montants indiqués en k€ :

AU 31/08/2023	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des Ets de crédit	40 054	7 176	26 769	6 109
Emprunts en crédit-bail	5 529	2 081	3 342	106
Emprunts et dettes financières divers	33	33		
TOTAL	45 616	9 290	30 111	6 215

AU 31/08/2023	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Concours bancaires courants	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Au 31 août 2023, Les dettes auprès des établissements de crédit sont constituées :

- d'emprunts à taux fixe à hauteur de : 30 719 K€
- d'emprunts à taux variable à hauteur de : 9 335 K€

Le taux d'endettement à long terme s'élève à 46.52 % (Endettement à long terme plus d'un an – hors crédits baux / Capitaux propres : 32 878 / 70 671 = 46.52 %, contre 51.32 % au 31/08/2022).

La variation des capitaux propres est matérialisée par les deux tableaux ci-après :

Montants indiqués en k€ :

	Capital	Primes	Réserves légales	Autres réserves	Réserves conso- lidées	Report à nouveau	Résultat consolidé	Autres variations	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part mino- ritaire
31-août-2022	3 690	7 465	187	0	33 567	31	18 604	-330	63 214	314
Augmentation de capital (*)								-24	-24	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			182	1 497	13 849		-15 528		0	
Résultat consolidé (part du groupe)							9 733		9 733	130
Variation de périmètre										
Subventions d'investissement								775	775	
Dividendes							-3 076		-3 076	
Autres variations						49			49	
31-août-2023	3 690	7 465	369	1 497	47 416	80	9 733	421	70 671	444

(*) Il s'agit ici de la variation des titres en autocontrôle.

	Capital	Primes	Réserves légales	Autres réserves	Réserves conso- lidées	Report à nouveau	Résultat consolidé	Autres variations	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part mino- ritaire
31-août-2023	3 690	7 465	369	1 497	47 416	80	9 733	421	70 671	444
Augmentation de capital (*)								-2	-2	
Affectation du résultat de l'exercice précédent				3 614	5 105		-8 719		0	
Résultat consolidé (part du groupe)							-311		-311	176
Variation de périmètre										
Subventions d'investissement								-74	-74	
Dividendes							-1 014		-1 014	
Autres variations						16			16	-1
31-août-2024	3 690	7 465	369	5 111	52 521	96	-311	345	69 286	619

(*) Il s'agit ici de la variation des titres en autocontrôle.

Quant aux flux de trésorerie, ils sont traduits dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU DE FLUX (En K€)	31/08/2024	31/08/2023
Résultat net des sociétés intégrées	-135	9 863
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	10 574	9 522
- Variation des impôts différés	-235	315
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	-121	-152
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	10 083	19 548
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	5 982	2 466
Liaison Bilan		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	16 065	22 014
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :</u>		
Acquisition d'immobilisations (-)	-9 337	-14 364
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt (+)	442	254
Incidence des variations de périmètres		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-8 895	-14 110
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :</u>		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère (-)	-998	- 3 027
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées (-)		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	-1	-24
Emissions d'emprunts (+)	4 913	9 215
Remboursements d'emprunts (-)	-11 811	-9 481
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	-7 897	-3 317
Incidence des variations des cours des devises		
Variations de trésorerie	-727	4 587
Trésorerie d'ouverture	31 590	27 003
Trésorerie de clôture	30 863	31 590
Ecart	0	0

La marge brute d'autofinancement est en baisse de 48.4 % par rapport à l'exercice précédent, et s'établit à 10 083 K€.

La variation du besoin en fonds de roulement a permis de dégager 5 982 K€ sur la période, en lien avec la baisse du niveau des stocks et de l'en-cours clients, et la hausse des autres dettes (réception d'un versement de subvention de 2 521 K€ - Cf. § 5.5.11).

Les flux de trésorerie générés par l'activité sont donc positifs de 16 065 K€.

Les flux nets de trésorerie liés aux investissements sont négatifs de 8 895 K€, hors nouveaux contrats de crédit-bail représentant 1 323 K€. Ils correspondent principalement à la réalisation d'investissements de productivité ou de renouvellement pour Scierie Moulin, Moulin Bois Energie et France Bois Imprégnés.

Les remboursements d'emprunts se sont élevés à 11 811 K€ (dont 2 506 K€ remboursés sur la tranche D du prêt senior), alors que 4 913 K€ de nouveaux emprunts ont été souscrits (hors nouveaux contrats de crédit-bail). Par ailleurs, un dividende de 998 K€ a été versé en février 2024 aux actionnaires de MOULINVEST.

Conformément aux préconisations sur l'établissement du tableau de flux de trésorerie, les flux d'investissement et financement liés aux crédits baux ne sont pas constatés à la signature du contrat, mais les redevances payées au cours de l'exercice sont analysées comme des flux de financement pour la part correspondant au remboursement de capital.

Compte tenu de tous ces éléments, le Groupe a vu sa trésorerie se dégrader de -727 K€, pour s'établir à 30 863 K€ au 31 août 2024.

5. COMPTE RENDU DE LA GESTION ET SITUATION DE LA SOCIETE MOULINVEST DURANT L'EXERCICE ECOULE

5.1. EXAMEN DES COMPTES SOCIAUX

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sont conformes à la réglementation en vigueur et aucun changement n'est survenu par rapport aux exercices précédents.

Au cours de cet exercice s'étendant du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024, le chiffre d'affaires net HORS TAXES s'est élevé à 1 445 230 €. Pour l'exercice précédent, le chiffre d'affaires s'élevait à 1 510 460 € soit une diminution de 4,32 %.

Le total des produits d'exploitation s'élève à	2 490 501 €
Les charges d'exploitation se totalisent à.....	2 967 453 €
Le résultat d'exploitation est donc de	-476 952 €

Pour l'exercice précédent, le résultat d'exploitation s'élevait à - 274 048 €.

Compte tenu des produits financiers (5 742 551 €) et des charges financières (1 136 659 €), le résultat courant avant impôts est de 4 128 939 € au 31 août 2024 contre 4 673 841 € au 31 août 2023.

Après prise en compte des produits exceptionnels (132 018 €), des charges exceptionnelles (89 727 €), d'un crédit d'impôt de 1 211 756 €, le compte de résultat se solde par un bénéfice de 5 382 986,75 € contre un bénéfice de 4 628 262,87 € pour l'exercice précédent.

Des dépenses et charges de la nature de celles visées à l'article 39.4. du C.G.I. ont été comptabilisées au cours de cet exercice pour un montant de 21 358 €.

Les investissements de l'exercice se totalisent à 18 238 164 €, se répartissant comme suit :

- Immobilisations incorporelles	16 254 €
- Immobilisations corporelles	168 432 €
- Immobilisations financières	18 053 478 €

Pour l'exercice précédent, les investissements de l'exercice s'élevaient à 8 923 285 €.

Au cours de la même période, les immobilisations ont diminué de 19 934 692 € par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence. Cette diminution concerne les postes :

- Immobilisations corporelles	
. Installation générales, agencements, aménagements divers.....	17 398 €
. Matériel de transport.....	27 162 €
. Immobilisations corporelles en cours	33 573 €
- Immobilisations financières	
. Autres participations.....	13 463 091 €
. Autres titres immobilisés	934 859 €
. Prêts et autres immobilisations financières.....	5 458 610 €

Les amortissements comptabilisés au cours de cette période s'élèvent à 41 605 €. Pour l'exercice précédent, les amortissements s'élevaient à 28 284 €.

L'effectif moyen du personnel est de 5 personnes pour cet exercice.

Autofinancement

La capacité d'autofinancement s'élevait au 31 août 2024 à 5 447 899 € et au 31 août 2023 à 4 721 349 €.

La marge brute globale au 31 août 2024 s'élève à 1 445 185 € contre 1 510 415 € au 31 août 2023.

5.2. MENTION DES DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de **21 358 €** correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39.4 du CGI.

5.3. INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux articles L.441-14 et D.441-6 du Code de Commerce, vous trouverez ci-après les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la société faisant apparaître le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu et la ventilation de ce montant par tranche de retard.

	Article D. 441-6, I, 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	18					1
Montant total des factures concernées TTC	305 810	2 680	-	-	-	2 680
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	15,89%	0,14%	0,00%	0,00%	0,00%	0,14%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisés						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-10 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Les retards de paiement sont constatés à l'échéance de la facture client. Nous fixons nos échéances selon les délais légaux.					

	Article D. 441-6, I, 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	19					42
Montant total des factures concernées TTC	39 616	56 797	20 726	1 325	6 187	85 036
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	1,78%	2,55%	0,93%	0,06%	0,28%	3,82%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisés						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-10 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Les retards de paiement sont constatés à l'échéance de la facture fournisseur. Nous nous basons donc sur les délais contractuels.					

5.4. PROJET D'AFFECTATION ET DE RÉPARTITION DES RÉSULTATS DE LA SOCIETE MOULINVEST

En conformité des dispositions statutaires, nous vous proposons d'affecter comme suit, le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2024, s'élevant à 5 382 986,75 € :

- Aux actionnaires, à titre de dividendes, soit la somme de.....	522 807,46 €
- Le solde au compte « Réserves Facultatives », soit la somme de.....	4 860 179,29 €
TOTAL	5 382 986,75 €

Ainsi chaque action recevrait un dividende de 0,17 €. Ce dividende serait mis en paiement à compter du 4 mars 2025.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis, soit à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire (article 200 A du Code général des impôts), soit sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (article 200 A-13 et 158 du Code général des impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux.

Nous vous prions de bien vouloir approuver cette affectation.

Déclaration de l'article 243 bis du CGI en présence de versement de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé que les dividendes distribués au titre des exercices sociaux visés par ce texte se sont respectivement élevés à :

Exercice clos le :	Distribution globale	Distributions éligibles à l'abattement de 40 % *	Distributions non éligibles à l'abattement de 40 %
31/08/2021	1 998 969,70 €	Sur le montant total soit 0,65 € par titre	/
31/08/2022	3 075 338,00 €	Sur le montant total soit 1 € par titre	/
31/08/2023	1 014 861,54 €	Sur le montant total soit 0,33 € par titre	/

* *abattement applicable si dividendes soumis au barème progressif de l'IR (résidents français)*

5.5. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce est joint au présent rapport (annexe 1) le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des 5 derniers exercices.

5.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ET SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous vous informons que vos commissaires aux comptes ont élaboré leur rapport sur les comptes annuels de l'exercice et sur les comptes consolidés et que ceux-ci ont été mis à votre disposition conformément à la loi.

5.7. JETONS DE PRÉSENCE

Il n'a pas été alloué de jetons de présence, au cours de l'exercice écoulé.

5.8. ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS

Conformément à l'article L.225-100 du Code de Commerce et à l'article 223-26 de Règlement général de l'AMF, nous vous indiquons :

- que Monsieur Maurice MOULIN, au titre de l'exercice clôturé au 31 août 2024, a réalisé les opérations suivantes sur ses titres détenus au porteur :

Opérations sur titres	Date	Nombre de titres
Solde initial	01/09/2023	42 000
Acquisition	27/09/2023	2 000
Acquisition	14/02/2024	700
Acquisition	14/03/2024	500
Acquisition	21/03/2024	500
Acquisition	15/07/2024	200
Solde final	31/08/2024	45 900

5.9. MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société « SECA FOREZ » venant à expiration à l'issue de l'assemblée, nous vous proposons de renouveler ledit mandat pour une période de 6 exercices.

5.10. PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice, les salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce, détenaient une participation insignifiante.

5.11. ACHAT ET CESSION D' ACTIONS DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DES SALARIES (C. COM., ART. L. 225-211)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, nous vous précisons que dans le cadre de la participation des salariés nous n'avons procédé à aucune opération.

5.12. ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS (C.COM L.225-211)

5.12.1. Contrat de liquidité :

Au titre du contrat de liquidité confié par la société MOULINVEST à la société de Bourse Gilbert Dupont, à la date du 31 août 2024 les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Solde espèces : 19 721,71 € ;
- Solde titres : 1 540 titres pour une valorisation globale de 21 791 euros.

5.12.2. Contrat de rachat :

Au titre de l'autorisation de rachat d'actions propres donnée par l'Assemblée Générale et confiée par la société MOULINVEST à la société de bourse Gilbert Dupont, les moyens suivants figuraient au compte de rachat à la date du 31 août 2024, dans les écritures du teneur de la comptabilité titres :

- Solde espèces : 0 €
- Solde titres : 47 856 actions

Ces acquisitions ont été effectuées afin d'animer le cours de bourse de l'action de la Société au travers d'un contrat de liquidité ainsi qu'un contrat de rachat conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF : la société de Bourse GILBERT DUPONT.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de renouveler pour une durée de 18 mois, l'autorisation donnée à la Société d'intervenir sur ses propres actions. Cette autorisation serait donnée en application de l'article L.225-209 du code de commerce, lequel étend aux sociétés cotées sur Euronext Growth les possibilités de rachat d'actions offertes aux sociétés cotées sur un marché réglementé : amélioration de la gestion financière de leurs fonds propres, favoriser la liquidité de leurs titres, attribution des actions à leurs salariés ou dirigeants.

Nous vous renvoyons au texte des résolutions pour le détail de cette délégation.

5.13. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL ET À L'ACTIONNARIAT DES SALARIÉS

Le capital de la société au 31 août 2024 est de 3 690 405.60 € divisé en 3 075 338 actions de 1,20 € chacune de valeur nominale.

5.14. MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Néant

5.15. DROIT DE VOTE DOUBLE

Nous vous rappelons que conformément à l'article 9 alinéa 4 des statuts, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis trois ans au moins, au nom du même actionnaire.

Au 30 août 2024, il y a 1 934 977 actions composant le capital social et disposant d'un droit de vote double.

Actionnariat	Capital		Droits de vote	
	Nombre d'actions	%	Nombre	%
Maurice MOULIN	76	0,002%	152	0,003%
Sandrine MOULIN	9 272	0,30%	18 544	0,374%
Marie-Laure TEYSSIER	9 272	0,30%	18 544	0,374%
Patrice TEYSSIER	38	0,001%	76	0,002%
Patrice COURT	38	0,001%	76	0,002%
TYMS FINANCES	2 086 327	67,84%	3 972 654	80,08%
Sous-groupe familial MOULIN	2 105 023	68,45%	4 010 046	80,83%
Autres actionnaires depuis plus de 3 ans	29 954	0,97%	59 908	1,21%
Autres actionnaires depuis moins de 3 ans	9 477	0,31%	9 477	0,19%
Actions auto détenues	47 856	1,56%	-	
Actions contrat de liquidité	1 540	0,05%	-	
Autres actions au porteur	881 488	28,66 %	881 488	17,77%
TOTAL	3 075 338	100,00%	4 960 919	100,00%

6. INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

6.1. LISTE DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DE LEURS MANDATS OU FONCTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4,1°, du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste des mandats ou fonctions (salarisées ou non) exercées, au cours de l'exercice écoulé, par chacun de vos mandataires sociaux :

Nom	Mandats en cours lors de l'exercice écoulé	
	Société	Mandat
Maurice MOULIN	MOULINVEST	Président Directeur Général
	MOULIN BOIS ENERGIE	Directeur Général
	SCIERIE MOULIN	Président
	SARL SOFOVE	Gérant
	TYMS FINANCES	Président
	IMMO BOISSET	Gérant
	Groupement Forestier de Vialle	Gérant
	Groupement Forestier des héritiers J. Ginot dans le Massif du Pilat	
	Groupement Forestier de la Saurée	Gérant
	FOREZ BOIS ENERGIE	Directeur Général
	GF JASPIN	Co-Gérant
	TECHNICBOIS MOULIN	Gérant
	Groupement Forestier du Bouchet	Gérant
Marie-Laure TEYSSIER	MOULINVEST	Administrateur
		Directeur Général Délégué
	MOULIN BOIS ENERGIE	Présidente
	SARL IMMOBILIER de VILLE	Gérante
	TYMS FINANCES	Directeur Général
	SCI Marine bis	Co-gérante
	SCI PIALINE	Co-gérante
	Groupement Forestier des Mésanges	Gérante
	SCIERIE MOULIN	Directeur Général
	SCIERIE DE SAINTE AGATHE	Co-gérante
FRANCE BOIS IMPREGNES	Directeur Général	
Groupement Forestier de BEGUE	Co-gérante	
Sandrine MOULIN	MOULINVEST	Administrateur
		Directeur Général Délégué
	SCIERIE MOULIN	Directeur Général
	TYMS FINANCES	Directeur Général

	SCI Marine bis SCI Marine SCI VENDETZ Groupement Forestier de Vendetz LE GITE DE LAVALETTE GF JASPIN SCI DE VILLE	Co-gérante Gérante Gérante Gérante Présidente Co-Gérante Gérante
Patrice TEYSSIER	MOULINVEST L'ETOILE FORESTIERE SCI PIALINE GROUPEMENT FORESTIER DU BOIS MARNHIER SCI VIOLETTE GROUPEMENT FORESTIER DU FELLETIN SCIERIE MOULIN SCIERIE DE SAINTE AGATHE FRANCE BOIS IMPREGNES FOREZ BOIS ENERGIE Groupement Forestier de BEGUE	Administrateur Directeur Général Délégué Président Co-gérant Gérant Gérant Gérant Directeur Général Co-Gérant Directeur Général Président Gérant

6.2. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Des conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce conclues antérieurement, se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Elles font l'objet du rapport spécial de vos commissaires aux comptes.
Nous vous demandons de les approuver.

Nous vous informons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales ont été communiqués aux administrateurs et aux commissaires aux comptes conformément à l'article R. 225-32 du Code de commerce.

Par ailleurs, il est rappelé la teneur du conseil d'administration du 28 août 2014 qui a :

- pris acte qu'en vertu de l'ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014 (*JO du 2 août p. 12820*), la procédure d'autorisation des conventions réglementées n'est désormais plus applicable « aux conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre » (C. com. art. L 225-39 et C.com. art. L 225-87).
L'ordonnance précise que, le cas échéant, doit être déduit du capital le « nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences de l'article 1832 du Code civil ou des articles L 225-1 et L 226-1 du Code de commerce ».
Ainsi, les conventions conclues par MOULINVEST avec ses filiales détenues directement ou indirectement à 100% (à savoir MOULIN BOIS ENERGIE, SCIERIE MOULIN, France BOIS IMPREGNES, SCIERIE DE SAINTE AGATHE, IMMO BOISSET, TECHNICBOIS et SCI DE VILLE) ne relèveront plus de la procédure des conventions règlementées.
- décidé de considérer les conventions d'intégration fiscales et les conventions de gestion commune de trésorerie comme des conventions courantes conclues à des conditions normales.

Conformément à l'article L225-37-4 al.1 du code de commerce qui impose depuis le 3 août 2014 de mentionner dans ce rapport les conventions intervenues, directement ou par personne interposée,

entre, d'une part l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une société et, d'autre part, une filiale dont la société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après en liste les conventions concernées :

6.2.1. Liste Des Conventions Réglementées

1. Cession des loyers perçus par SCI Marine Bis : Dans le cadre du bail à construction conclu entre Immobilier de Ville S.A.R.L. et SCI Marine Bis et en garantie de l'emprunt souscrit par SCI Marine Bis auprès des banques « Société Générale », « Crédit Lyonnais » et « HSBC », la SCI Marine Bis s'engage à céder les loyers perçus de Immobilier de Ville S.A.R.L., à savoir 44 706 € par an.

L'AMF a souhaité le 25 avril 2012 faire apparaître cette convention en tant que convention réglementée de MOULINVEST S.A. Ladite société et ses conseils considèrent que ce contrat ne constitue pas une convention réglementée au niveau de la société MOULINVEST S.A. Cependant, pour la qualité de l'information de ses actionnaires, elle accepte de la retenir comme convention réglementée afin de faire autoriser par le conseil d'administration et approuver par l'assemblée générale toute modification future éventuelle.

- Motivation : garantie de l'emprunt

2. Mise en place d'un contrat collectif de retraite (art. 83) et d'un contrat d'épargne salariale : La société MOULINVEST S.A. a mis en place un contrat collectif de retraite supplémentaire (art. 83) et un contrat d'épargne salariale au profit de ses salariés, dont les dirigeants.

- Motivation : fidélisation des salariés

3. Mise en place d'une convention d'animation et de prestations de services avec la société TYMS FINANCES

- Nature, objet et modalités : Notre société a conclu avec la société TYMS FINANCES une convention d'animation et de prestations de services aux termes de laquelle la société TYMS FINANCES, société animatrice du Groupe d'une part, définit les priorités stratégiques et les axes de développement tout en assurant la coordination et la mise en œuvre des actions en découlant et, d'autre part, de prestataire de services administratifs et organisationnels au bénéfice de notre société à compter du 1^{er} avril 2020. Les prestations seront facturées ainsi qu'il suit :

- Au 1^{er} avril 2020 : 200 000 €
- Au 1^{er} septembre 2020 : 200 000 €
- Au 1^{er} décembre 2020 : 150 000 €
- A partir du 1^{er} septembre 2021 : QUATRE CENT MILLE EUROS (400 000 €) HT par an

- Motivation : priorités stratégiques, axes de développement

4. Mise en place d'un bail commercial avec la « SCI DE VILLE » : La société « SCI DE VILLE », a donné à bail commercial à la société « MOULINVEST », divers locaux dépendant d'un ensemble immobilier soumis au statut de la propriété sis à DUNIERES (Haute-Loire), Z.A. de Ville, édifié sur un terrain cadastré section AM 821 et comprenant un bâtiment à usage de bureaux d'une surface de 423,50 m², pour une durée de 9 années à compter du 1^{er} mars 2019, moyennant un loyer annuel hors taxes de 43 200 € H.T., révisable chaque année en fonction de la variation de l'indice des loyers commerciaux publié trimestriellement par l'I.N.S.E.E.

- Motivation : besoin de locaux

6.2.2. Liste des conventions ne relevant pas de la procédure des conventions réglementées avec les filiales à 100 %

1. Convention de management : Notre société gère un certain nombre de tâches administratives, commerciales et techniques pour le compte des sociétés MOULIN BOIS ENERGIE, SCIERIE MOULIN, FRANCE BOIS IMPREGNES, TECHNICBOIS MOULIN et SCIERIE DE SAINTE AGATHE.
2. Contrat licence de marque : Notre société a concédé aux sociétés MOULIN BOIS ENERGIE, SCIERIE MOULIN, FRANCE BOIS IMPREGNES, TECHNICBOIS MOULIN et SCIERIE DE SAINTE AGATHE, une licence non exclusive de la marque MOULINVEST S.A.
3. Engagement de poursuite des loyers de MOULINVEST SA au profit de SCIERIE MOULIN S.A.S. :
 - Nature, objet et modalités : Dans le cadre du financement en co-baillage d'un montant de 5.200.000 € accordé par les banques « BCME », « Banque Rhône Alpes », « Caisse d'Epargne » et « Banque Populaire Rives de Paris », pour la construction d'un parc à grumes par la société SCIERIE MOULIN S.A.S., MOULINVEST S.A. s'est engagée à poursuivre les loyers pendant toute la durée du co-baillage.

Il est en outre précisé que pour votre parfaite information, notre société a consenti des cautions solidaires non rémunérées au profit d'organismes financiers et bancaires en garantie des engagements de ses filiales. Ces cautionnements sont visés dans l'annexe des comptes au paragraphe « Engagements Financiers ». En effet, il ressort des dispositions actuellement en vigueur qu'en principe, le cautionnement des engagements d'une filiale par la société mère ne relève pas de la procédure des conventions réglementées. En effet, le contrat de cautionnement est une convention entre le créancier et la caution ; il ne lie pas la caution au débiteur garanti et l'avantage que constitue pour la filiale un cautionnement non rémunéré n'est pas pour autant une « convention » au sens de cette procédure (Bull. CNCC mars 2003 p. 168 ; Etude CNCC « Les conventions réglementées et courantes » février 2014 p. 23 s.).

6.3. DELEGATIONS DE POUVOIRS DONNEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'OCCASION D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément à l'article L. 225-37-4, du Code de commerce, nous vous rappelons les délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

- Assemblée générale ordinaire annuelle du 12 février 2024 (5^{ème} résolution) :
Autorisation d'opérer sur les titres de la Société ;

Délégation d'une durée de 18 mois, soit jusqu'au 12 août 2025.

6.4. CHOIX DU MODE DE DIRECTION

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-37-4 4° du Code de commerce, nous vous informons que Monsieur Maurice MOULIN assume la fonction de Président Directeur Général et Mademoiselle Sandrine MOULIN, Madame Marie-Laure TEYSSIER et Monsieur Patrice TEYSSIER, la fonction de Directeur Général Délégué.

XXXXX

Enfin, nous vous demandons de bien vouloir voter le texte des résolutions que nous soumettons à votre approbation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of connected loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned below the text 'LE CONSEIL D'ADMINISTRATION'.

Annexe 1. - Tableau des 5 derniers exercices (C. com., R. 225-102, al. 2).

Annexe 2. - Tableau des filiales et participations

« MOULINVEST »

Société Anonyme au capital de 3 690 405,60 €

- : -

Siège social : DUNIERES (Haute-Loire)

Z.A. de Ville

- : -

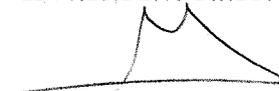
R.C.S. : LE PUY EN VELAY 433 122 637

- : -

**RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES
CINQ DERNIERS EXERCICES**

NATURE DES INDICATIONS	31.08.20	31.08.21	31.08.22	31.08.23	31.08.24
Capital en fin d'exercice					
-Capital social	3.690.405,60	3.690.405,60	3.690.405,60	3.690.405,60	3.690.405,60
-Nombre actions ordinaires existants	3.075.338	3.075.338	3.075.338	3.075.338	3.075.338
- Nombre actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
-Nombre maximal d'actions futures à créer					
. Par conversion d'obligations					
. Par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
-C.A. hors taxes	1.168.410	1.493.728	1.227.910	1.510.460	1.445.230
-Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortis. et provisions	1 693 887	-123.648	5.044.638	4.741.496	4.274.142
-Impôts sur les bénéfices	-929.061	634.046	127.330	20.147	-1.211.756
- Participation des salariés	-	-	-	-	-
-Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortis. et provisions	2.408.679	-685.896	4.754.770	4.628.263	5.382.987
-Résultat distribué	-	1.998.969,67	3.075.338	1 014 861,54	522 807,46
Résultat par action					
-Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,85	-0,25	1,60	1,54	1,78
-Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements. et provisions	0,78	-0,22	1,55	1,50	1,75
-Dividendes attribués à chaque action	-	0,65	1	0,33	0,17
Personnel					
-Effectif moyen des salariés	6	6	5	5	5
-Masse salariale de l'exercice	739.802	687.855	548.820	595.981	572.483
-Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (S.S. oeuvres sociales)	345.621	360.166	254.291	282.887	268.258

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL,



« MOULINVEST »

Société Anonyme au capital de 3 690 405,60 €

- :-

Siège social : DUNIERES (Haute-Loire)
Z.A. de Ville

- :-

R.C.S. : LE PUY EN VELAY 433 122 637

- :-

Exercice au 31 août 2024

Liste des filiales et participations

(Code de Commerce Art. L. 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés											
- Filiales détenues à + de 50%											
- SAS FOREZ BOIS ENERGIE	100 000	30 228	100,00	100 000	100 000	50 000		24 808	2 197		
- SARL IMMO BOISSET	10 000	20 074	100,00	10 000	10 000	24 471		2 279 462	4 060		
- SARL SCIERIE DE SAINTE AGATH	40 000	418 659	100,00	574 000	574 000	300 000		20 637 726	52 016	300 000	
- SAS FRANCE BOIS IMPREGNES	2 550 000	11 816 870	100,00	3 526 000	3 526 000	156 535		55 991 049	180 199		
- SAS SCIERIE MOULIN	2 314 338	19 780 183	100,00	1 776 460	1 776 460	5 306 727		26 327 559	4 242 708	4 000 000	
- SAS MOULIN BOIS ENERGIE	2 425 000	15 317 056	90,00	2 182 500	2 182 500	6 423 597		969 307	3 586 866		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- SARL IMMOBILIER DE VILLE	10 000	802 258	10,00	1 000	1 000	1 797 051			195 046		
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											